



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Corse

Commune : Bastia

Autres communes :

R500

Appellation : Maison Santelli

Monument(s)

Appellation : Maison Santelli

Protection : classement

Arrêté : classement le 23/03/2025

Étendue de la protection : L'ensemble des parties communes: -les façades et toitures en totalité, y compris les façades sur cour, -la cour intérieure, -le hall d'entrée, - le grand escalier et sa cage en totalité, y compris sa prolongation jusqu'en toiture, Ainsi que l'appartement du premier étage sud-ouest, en totalité avec son décor peint, l'appartement du deuxième étage situé au sud-ouest, en totalité avec son décor peint, les deux pièces situées au sixième étage, désignées comme le belvédère, en totalité.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.